

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 29 juin 2026, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 16h30.

Sont présents : le maire, M. Gaétan Fortier
Mesdames les conseillères,
Monsieur le conseiller,

Mme Judith Allard
M. Jean-Christophe René

Mme Noëlle Thomas

Sont absents : La conseillère Mme Isabelle Roberge-Maltais et les conseillers M. Steve Leblanc et M. Dominic Lapointe

Les membres participants à cette séance forment le quorum.

Assiste également à cette séance :

- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. Gaétan Fortier, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. Gaétan Fortier, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 152 et suivants du *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres attestent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la Loi.

2026-06-106 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-Christophe René et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier soit adopté tel que déposé.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du Rapport financier – Exercice terminé le 31 décembre 2025
4. Ajout des sorties pour les services d'aqueduc et d'égout – Nouvelle résidence du 234 rue Caron
5. Période de questions
6. Clôture de séance

2026-06-107 Dépôt du Rapport financier – Exercice terminé le 31 décembre 2025

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, dépose le rapport financier comprenant le rapport de l'auditeur indépendant Pellerin Aubert Ramsay Provencher Inc. pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025.

Le directeur général présente les grandes lignes de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2025 en spécifiant que les états financiers sont disponibles pour consultation au bureau municipal ou en adressant une demande par courriel au info@ham-nord.ca.

2026-06-108 Ajout des sorties pour les services d'aqueduc et d'égout – Nouvelle résidence du 234 rue Caron

CONSIDÉRANT la demande reçue de M. Richard Simoneau et Mme Lucie Larrivée concernant l'ajout des sorties pour les services d'aqueduc et d'égout en prévision de la construction d'une nouvelle résidence qui sera située au 234 rue Caron;

CONSIDÉRANT QUE les services en aqueduc et égout de la municipalité sont disponibles à cet endroit et que l'ajout de sorties est requis pour desservir la nouvelle résidence;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été déposée à la municipalité par les propriétaires et que celle-ci est conforme aux règlements municipaux en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Judith Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité procède aux travaux requis concernant l'ajout des sorties pour les services d'aqueduc et d'égout en prévision de la construction d'une nouvelle résidence qui sera située au 234 rue Caron.

Période de questions

À 16h48, le maire, Gaétan Fortier, invite les citoyens à la période de questions. Aucune question n'a été reçue au cours de celle-ci.

2026-06-109 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Mme Noëlle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 16h50.

Gaétan Fortier, maire

Mathieu Couture, directeur général et
greffier-trésorier.

Je, Gaétan Fortier maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.